

**À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, AU 101, CHEMIN VICTORIA OUEST, SCOTSTOWN, LE MARDI 4 OCTOBRE 2022 À 19 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

Les membres du conseil suivants :

La conseillère Madame Cathy Roy, présente  
La conseillère Madame Elisabeth Boil, présente  
La conseillère Madame Marjolaine Guillemette, présente  
Le conseiller Monsieur Martin Valcourt, présent  
Le conseiller Monsieur Maxime Désilets, présent

Sous la présidence de Monsieur Marc-Olivier Désilets, maire.

Le conseiller Monsieur Jérémy Beauchemin est absent.

Assiste également à la séance, Madame Monique Polard, directrice générale.

Le quorum est constaté.

-----

**ORDRE DU JOUR**

- 1. Ouverture de la séance et vérification du quorum**
- 2. Adoption de l'ordre du jour (résolution)**
- 3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 septembre 2022 (résolution)**
- 4. Période de questions : sujets divers**
- 5. Administration et finances**
  - 5.1 Rapport des conseillers responsables des comités (information)
  - 5.2 Finance :
    - 5.2.1 Entériner les dépenses effectuées depuis la séance du 6 septembre 2022 selon le règlement 407-12 (résolution)
    - 5.2.2 Liste des comptes et salaires payés depuis la dernière séance ordinaire et les comptes courants à payer (résolution)
    - 5.2.3 Engagement de dépenses (résolution)
    - 5.2.4 Rapport de la situation financière au 4 octobre 2022 (dépôt)
  - 5.3 Règlement / projet / avis de motion / adoption
    - 5.3.1 Dépôt de projet et avis de motion – Règlement décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'année 2023 (résolution)
    - 5.3.2 Dépôt de projet et avis de motion – Règlement de gestion contractuelle – Modification du seuil et abrogation du règlement 488-21 (résolution)
  - 5.4 Nomination représentant à la vente pour taxes (résolution)
  - 5.5 Employés municipaux
    - 5.5.1 Offre emploi commis de bureau (résolution)
  - 5.6 Hôtel de Ville
    - 5.6.1 Cuisine (Hôtel de Ville)
      - 5.6.1.1 Services pour travaux de peinture (résolution)
      - 5.6.1.2 Achat hotte (résolution)
  - 5.7 Programme PRABAM
    - 5.7.1 Porte de l'entrée principale (résolution)
    - 5.7.2 Garage municipal et caserne : toiture (résolution)

- 5.8 Charte municipale pour la protection de l'enfant (résolution)
- 5.9 Appui au projet de « Radio communautaire » pour le territoire de la MRC HSF (résolution)
- 5.10 Place aux jeunes – Demande de soutien financier (résolution)
- 5.11 Invitations, rencontres, formations, colloques, visioconférences, webinaires - Liste en annexe (résolution)
  - 5.11.1 Rencontre des DG de la MRC HSF : 12-10-2022 – Fermeture du bureau municipal (résolution)
  - 5.11.2 Formation Infotech – Webinaire budget (résolution)

**6. Sécurité publique**

- 6.1 Bonus 2022 – Critères et montants (résolution)
- 6.2 \_\_\_\_\_

**7. Voirie**

- 7.1 Vérification et nettoyage des ponceaux avant la saison hivernale (résolution)
- 7.2 Déneigement des cours de l'Hôtel de Ville et du garage municipal (résolution)
- 7.3 Achat de pierres avec abrasif pour sablage des trottoirs (résolution)

**8. Hygiène du milieu (réseaux municipaux, matières résiduelles et recyclables)**

- 8.1 Dossier : TECQ – Travaux infrastructures – Rue de Ditton
  - 8.1.1 Église Saint-Paul : conduites des services (résolution)
  - 8.1.2 Surveillance de chantier en régie (résolution)
- 8.2 Exploitation réseaux municipaux 2023 ou plus – Demande d'offres de services : 1 an et 2 ans et ajout au contrat : vérification et manipulation des vannes des rues (résolution)
- 8.3 Rue de Ditton – Décompte no. 1 (résolution)

**9. Aménagement, urbanisme et développement**

- 9.1 \_\_\_\_\_

**10. Loisir et culture**

- 10.1 Appui à la demande de financement de la MRC du Haut-Saint-François pour le parc régional du Marécage-des-Scots afin de le doter d'un bâtiment d'accueil (résolution)
- 10.2 Nomination d'un représentant du conseil municipal à la Société de Développement Scotstown-Hampden (résolution)
- 10.3 Festivités de l'Halloween :
  - 10.3.1 Changement de date pour la collecte des friandises et avis à la Sûreté du Québec (résolution)
  - 10.3.2 Patrouille par le Service incendie de Scotstown et budget pour l'achat de friandises (résolution)
- 10.4 Patinoire :
  - 10.4.1 Entretien patinoire – Embauche d'un responsable de l'entretien (résolution)
  - 10.4.2 Installation pour équipements pour arrosage de la patinoire : aménagement de l'espace, services de plomberie, etc. (résolution)
- 10.5 Demande d'offres de services pour l'entretien sentier de raquette et piste de ski de fond (résolution)
  - 10.5.1 Demande de partage des coûts d'entretien de la piste de ski de fond - saison 2022-2023 (résolution)
- 10.6 Correction des montants inscrits dans la résolution 2022-06-304 - FRR volet 4 – Vitalisation – Dossier de Cœur villageois

**11. Correspondance, points ajoutés depuis l'atelier et varia**

- 11.1 Remerciements à Monsieur Robert Valcourt pour son bénévollement (résolution)
- 11.2 Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels (résolution)
- 11.3 Hôtel de Ville – Serrurier (résolution)
- 11.4 Entente route 257 et travaux rue de Ditton – MRC (résolution)
- 11.5 Félicitation à Monsieur François Jacques, Député (résolution)
- 11.6 Entretien camion et tracteur John Deer (résolution)
- 11.7 Camion d'intervention et poste de commandement
- 11.8 Route – Panneaux de signalisation (résolution)
- 11.9 \_\_\_\_\_
- 11.10 \_\_\_\_\_
- 11.11 \_\_\_\_\_

**12 Période de questions : sujets relatifs à l'ordre du jour de la séance**

**13 Fin de la rencontre (résolution)**

-----

**1. Ouverture de la séance et vérification du quorum**

La séance est publique.

Monsieur Marc-Olivier Désilets, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil ainsi qu'aux personnes présentes. Le quorum est constaté.

**2. Adoption de l'ordre du jour (résolution)**

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour envoyé par courrier électronique il y a quelques jours ;

**2022-10-458**

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que l'ordre du jour est accepté tel que remis.

**ADOPTÉE**

**3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 septembre 2022 (résolution)**

**2022-10-459**

SUR LA PROPOSITION unanime des membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que ce point est reporté à la prochaine séance du conseil.

**ADOPTÉE**

**4. Période de questions : sujets divers**

Les personnes présentes adressent des questions au conseil sur les points suivants :

. Cœur villageois : rencontre avec les représentants de Tourisme Cantons-de-l'Est;

. Plan de développement et les points qui sont la responsabilité de Cœur villageois;

. La Municipalité de La Patrie qui a fait installer un ascenseur.

Monsieur Désilets, maire, répond aux questions tout en précisant le support du conseil municipal envers les organismes depuis de nombreuses années et qu'actuellement il y a un nombre très élevé de réunions ou rencontres qui remplissent les agendas.

**5. Administration et finances**

**5.1 Rapport des conseillers responsables des comités (information)**

Monsieur Marc-Olivier Désilets, maire, résume les travaux du dossier de la route 257 et de l'entente entre les municipalités et la MRC. Les travaux de lignage sont prévus aujourd'hui ou au cours des prochains jours. Le budget des travaux semble avoir été respecté.

**5.2 Finance :**

**5.2.1 Entériner les dépenses effectuées depuis la séance du 6 septembre 2022 selon le règlement 407-12 (résolution)**

2022-10-460

SUR LA PROPOSITION unanime des membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que ce point est reporté à la prochaine séance du conseil.

**ADOPTÉE**

**5.2.2 Liste des comptes et salaires payés depuis la dernière séance ordinaire et les comptes courants à payer (résolution)**

Lauzon, Nathalie	Contrat tondage pelouse Hôtel Ville - 4/4	675,00 \$
Guylaine Robert	Frais concierge - Octobre 2022	333,33 \$
Désilets, Marc-Olivier	Maire - Frais déplacement : septembre 2022	78,08 \$
Cathy Roy	Conseillère - Frais déplac. : septembre 2022	37,82 \$
Elisabeth Boil	Conseillère - Frais déplac. : septembre 2022	47,58 \$
Valoris / Régie Intermun.	Site enfouissement et redevances	3 789,82 \$
Beauchesne, Gaétan	TECQ - Rue de Ditton - Surv. Chantier 15-02 au 23-09-22	768,00 \$
As. Coop. Agr. La Patrie	Parc : semence, clé chaumière, aqueduc : membrane, ruban - Garage : boule remorque, voirie : asphalte froid	2 332,84 \$
Beauchesne, Daniel	Travaux voirie et valves TECQ	2 025,00 \$
Drumco Énergie	Hôtel Ville : Appel de services pour génératrice - vérification	646,74 \$
Groupe ADE Estrie Inc	Nettoyage vannes d'eau, disposition rebuts	2 210,05 \$
Raymond Chabot Grant Thorton	Mission audit 2021 - facturation prog.	14 371,88 \$
Communication Plus	Service incendie - Temps ant. radio FM	41,39 \$
Philippe Mercier Inc.	Réparation luminaires, Hôtel Ville : vérification courant élect. Génératrice	6 690,27 \$
J.U. Houle Ltée	Boîtes vannes - rue (Hope) – TECQ	609,14 \$
Garage Langlois	Roue tracteur pelouse	137,96 \$
Centre réno. G. Doyon	Poste pompage : corde, poste pompage : tape, ampoule	17,17 \$
Eurofins EnvironexX	Analyses eau usée	432,31 \$
Eurofins EnvironexX	Analyses eau potable	657,66 \$
Terminix Canada	Gestion extérieur parasitaire	201,21 \$
AQUATECH	Exploitation réseaux municipaux	4 254,84 \$
Visa Desjardins	Voirie : Carburant	251,03 \$
Lauzon Patrick	Remb : Frais poste : Comm. coupure eau	51,56 \$
Visa Desjardins	Voirie : carburant, carburant pour pelouse et scie, frais poste : sondage MADA, voirie : huile pour scie mécanique, Frais poste - Communiqué coupure d'eau	439,48 \$
Fonds inform. Territoire	Frais avis de mutation	30,50 \$
Services san. D. Fortier	Traitement matière putrescibles	97,44 \$
Solutions Supérieurs	Poste de chlore : Javel	1 104,06 \$
S.E.N.C. - Sany		
Scies chaînes C. Carrier	Autocut, tracteur pelouse, roue	172,45 \$

**VILLE DE SCOTSTOWN**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2022**

tracteur à pelouse

Hydro-Québec	Éclairage public	595,18 \$
Hydro-Québec	Hôtel de Ville	391,44 \$
Rémunération - Semaines	du 01-09-2022 au 30-09-2022	15 975,25 \$
Services EXP Inc	Rue Albert - honoraires professionnels	11 144,70 \$
T.G.C. Inc.	TECQ - rue de Ditton - Décompte no.1	358 611,62 \$
	Total	433 622,88 \$

**2022-10-461**

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Maxime Désilets, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE les comptes soient approuvés, que le paiement est autorisé et que la directrice générale est autorisée à procéder aux paiements des comptes.

**ADOPTÉE**

**5.2.3 Engagement de dépenses (résolution)**

**2022-10-462**

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil accepte la liste d'engagement des dépenses pour le mois d'octobre 2022 à la somme de 19 400,00 \$ :

<b>CONSEIL</b>		
02-110-00-310	Frais déplacement	150,00 \$
02-110-00-459	Réception	100,00 \$
Sous-total		<b>250 \$</b>
<b>GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE</b>		
02-130-00-310	Frais déplacement	150,00 \$
02-130-00-321	Frais de poste (incluant Info-Scotstown)	225,00 \$
02-130-00-660	Articles de nettoyage	200,00 \$
02-130-00-670	Fournitures de bureau incluant les photocopies	500,00 \$
02-130-01-522	Ent. et réparation Hôtel de Ville	400,00 \$
Sous-total		<b>1 475 \$</b>
<b>SÉCURITÉ INCENDIE</b>		
02-220-00-310	Frais déplacement et repas	200,00 \$
02-220-00-422	Inspection bornes / échelles	50,00 \$
02-220-00-516	Location machineries	300,00 \$
02-220-00-520	Ent. Rép. Bornes-fontaines	1 000,00 \$
02-220-00-525	Ent. Rép. Véhicules	1 000,00 \$
02-220-00-630	Carburant	200,00 \$
02-220-00-635	Mousse et produits chimiques	400,00 \$
02-220-00-640	Pièces et acces., rép. incendie	200,00 \$
02-220-00-650	Achat vêtements (chemises, pantalons, etc.)	500,00 \$
02-220-01-651	Ent. et rép. Équipements	400,00 \$
Sous-total		<b>4 250 \$</b>
<b>VOIRIE</b>		
02-320-00-510	Location machineries	1 000,00 \$
02-320-00-521	Entretien chemins trottoirs	300,00 \$
02-320-00-522	Bâtiment entretien-réparation	200,00 \$
02-320-00-620	Gravier, asphalte, abat-poussière	1 500,00 \$
02-320-00-630	Carburant, huile et graisse	600,00 \$

**VILLE DE SCOTSTOWN**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2022**

02-330-00-640	Équipements sécurité pour employés	100,00 \$
Sous-total		<b>3 700 \$</b>
<b>HYGIÈNE DU MILIEU</b>		
02-410-00-522	Entretien équipements	500,00 \$
02-412-00-411	Analyse de l'eau potable	400,00 \$
02-412-00-520	Poste chlore - Entretien bâtiment	300,00 \$
02-412-00-635	Produits chimiques (eau potable)	400,00 \$
02-413-00-513	Location machinerie	1 500,00 \$
02-413-00-521	Eau potable : Entretien-réparation réseau	1 000,00 \$
02-413-00-622	Sable et gravier	300,00 \$
02-413-00-640	Pièces et accessoires	1 000,00 \$
02-414-00-411	Analyse de l'eau usée	325,00 \$
02-414-00-522	Entretien bâtiment	200,00 \$
02-414-00-529	Entretien équipements	500,00 \$
02-414-00-635	Produits chimiques	200,00 \$
02-415-00-521	Ent. & rép. Station pompage & tuyaux	700,00 \$
02-415-00-640	Égout : pièces et accessoires	300,00 \$
Sous-total		<b>7 625 \$</b>
<b>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT</b>		
02-610-00-490	Frais comité provisoire étude permis	300,00 \$
Sous-total		<b>300,00 \$</b>
<b>LOISIRS ET CULTURE</b>		
02-701-50-521	Parcs entretien terrains, bâtiments	500,00 \$
02-701-50-523	Entretien équipements	400,00 \$
02-701-50-630	Parcs - Patinoire : carburant, huile	200,00 \$
02-701-52-951	Piste cyclable Marécage des Scots	700,00 \$
Sous-total		<b>1 800 \$</b>
	<b>TOTAL :</b>	<b>19 400,00 \$</b>

**ADOPTÉE**

**5.2.4 Rapport de la situation financière au 4 octobre 2022 (dépôt)**

Le rapport des activités de fonctionnement à des fins fiscales au 4 octobre 2022 a été transmis aux membres du conseil avec l'ordre du jour de la séance du conseil ainsi que les documents relatifs aux points inscrits sur l'ordre du jour.

**5.3 Règlement / projet / avis de motion / adoption**

**5.3.1 Dépôt de projet et avis de motion – Règlement décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'année 2023 (résolution)**

Le maire, Monsieur Marc-Olivier Désilets, présente le projet de règlement n° 505-22 pour fixer le taux de la taxe foncière 2023 ainsi que les divers taux des taxes spéciales et des tarifs des services et modalités pour l'année 2023;

**2022-10-463**

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE les membres du conseil confirment qu'ils ont reçu copie du projet le 30 septembre 2022 lors de l'atelier et qu'ils acceptent le dépôt de ce projet de règlement.

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la conseillère, Madame Cathy Roy donne AVIS DE MOTION de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, du règlement 505-22 pour fixer le taux de la taxe foncière 2023 ainsi que les divers taux des taxes spéciales et des tarifs des services et modalités pour l'année 2023.

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, le responsable de l'accès aux documents de la Ville délivrera une copie du règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux jours ouvrables précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté. Des frais de photocopies peuvent s'appliquer selon le règlement 494-21.

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, des copies du règlement seront mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance lors de laquelle il sera adopté.

**ADOPTÉE**

**5.3.2 Dépôt de projet et avis de motion – Règlement de gestion contractuelle – Modification du seuil et abrogation du règlement 488-21 (résolution)**

Le maire, Monsieur Marc-Olivier Désilets, présente le projet de règlement n° 506-22 relatif à la gestion contractuelle et abrogeant le règlement 488-21;

Que projet de règlement modifie le seuil d'application pour les contrats selon les montants adoptés par le gouvernement;

**2022-10-464**

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE les membres du conseil confirment qu'ils ont pris connaissance des objets du projet de règlement 506-22 abrogeant le règlement 488-21 et qu'ils acceptent le dépôt de ce projet de règlement.

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, le conseiller, Monsieur Martin Valcourt donne AVIS DE MOTION de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, du règlement 506-22 relatif à la gestion contractuelle et abrogeant le règlement 488-21.

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, le responsable de l'accès aux documents de la Ville délivrera une copie du règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux jours ouvrables précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté. Des frais de photocopies peuvent s'appliquer selon le règlement 494-21.

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, des copies du règlement seront mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance lors de laquelle il sera adopté.

**ADOPTÉE**

**5.4 Nomination représentant à la vente pour taxes (résolution)**

**2022-10-465**

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE la conseillère Madame Elisabeth Boil soit nommée représentante de la Ville de Scotstown pour la vente pour taxes qui aura lieu le 10 novembre 2022 à la MRC du Haut-St-François. Madame Monique Polard, directrice générale, est nommée substitut de Madame Boil.

Cette résolution annule et remplace toute résolution antérieure à ce sujet.

**ADOPTÉE**

**5.5 Employés municipaux**

**5.5.1 Offre emploi commis de bureau (résolution)**

Attendu que le travail au sein de l'administration de la Ville de Scotstown augmente et que le poste de commis de bureau n'est pas pourvu depuis le début de l'année 2022;

Attendu que la Ville de Scotstown souhaite offrir un bon service aux citoyens et un suivi minutieux des dossiers;

Attendu qu'il est essentiel de maintenir les dossiers à jour;

**2022-10-466**

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal autorise la diffusion d'une offre d'emploi visant le recrutement d'un(e) employé(e) administratif au poste de commis de bureau pour un horaire de travail entre 28 et 32 heures, soit 4 jours par semaine.

Que les membres du conseil veulent intensifier le recrutement de personnel avec l'expérience nécessaire pour effectuer adéquatement et facilement les tâches d'administration.

Que l'offre d'emploi sera diffusée dans l'Info-Scotstown, édition du mois d'octobre 2022, sur le site web de la ville, la page Facebook, sur le site d'emploi Québec et la transmission à Carrefour jeunesse emploi pour affichage ainsi que la diffusion dans le journal L'Événement.

**ADOPTÉE**

**5.6 Hôtel de Ville**

**5.6.1 Cuisine (Hôtel de Ville)**

**5.6.1.1 Services pour travaux de peinture (résolution)**

Considérant que des travaux sont débutés dans la cuisine de l'Hôtel de Ville grâce à une aide financière;

Considérant que les travaux reliés au tirage des joints sont terminés;

**2022-10-467**

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Elisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal autorise de faire faire les travaux de peinture par une personne habilitée pour des travaux de peinture dans un édifice public.

L'achat des fournitures nécessaires est autorisé.

**ADOPTÉE**

**5.6.1.2 Achat hotte (résolution)**

Considérant que des travaux sont débutés dans la cuisine de l'Hôtel de Ville grâce à une aide financière;

Considérant que les hottes actuelles doivent être remplacées;

**2022-10-468**

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Maxime Désilets, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal autorise l'achat de hottes au charbon de modèle Ventilateur haute performance de 500 pi<sup>3</sup>/min à 2 vitesses, certifié par le HVI\* avec cheminée télescopique au montant approximatif de 700 \$ plus taxes.

**ADOPTÉE**

**5.7 Programme PRABAM**

**5.7.1 Porte de l'entrée principale (résolution)**

Considérant que la Ville de Scotstown peut bénéficier du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

Considérant que des demandes d'estimations ont été demandées à différents fournisseurs pour l'achat et l'installation d'une porte pour remplacer la porte d'entrée principale de l'Hôtel de Ville;

**2022-10-469**

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Maxime Désilets, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal accepte la soumission de la compagnie Profenex Inc. de Sherbrooke pour la soumission no. 006-71547 pour une porte ayant les descriptions suivantes :

Style	EXPERT. 62 1/4" X 129 9/16" Double. Jumelle astragale et verrous extérieur. Gauche passive; Droite active. Ouvrant extérieur. Matériel: Acier 95".
Porte gauche	Gauche Extérieur (Passive) PORTE NON LISTÉE. slab uni N-900 30" x 95" sur mesure. 30". (23 x 49). VERRE NON-LISTÉ 23 x 49. VERRE 16 X 48 CLAIR L/A, CADRE 17 X 49 NOVA P.V.C SUR MESURE.
Porte droite	Droite Extérieur (Active) PORTE NON LISTÉE. slab uni N-900 30" x 95" sur mesure. 30". (23 x 49). (décalé de 1" vers les pentures) VERRE NON-LISTÉ 23 x 49. VERRE 16 X 48 CLAIR L/A, CADRE 17 X 49 NOVA P.V.C SUR MESURE.
Imposte	2 trous (04) 2 1/8" - 2 1/8" - 5 1/2" c.c. Imposte NAFS 62 1/4" X 31 1/8" THERMOS 3M CLAIR 3M HER PLUS 80/70 (dim. thermos 58 13/16" X 27 11/16").
Cadre	1 1/4" X 9 1/4". Extension meneau jardin.
Recouv. int.	PVC.
Recouv. ext.	PVC.
Prof. cadre int.	Soufflage intérieur: 2" (3 côtés). Aucun(e).
Seuil	Résidentiel anodisé. 9 1/4".
Penture	Billes Stainless.
Options listées	Air plug cap coex.
Opt. non-list.	ATTENTION IMPOSTE 1/2 ROND 62 1/4 X 31 1/3, VERRE CLAIR LOW-E ARGON, AVEC CARR SOLEIL GEORGIEN 5 RAYONS, PROFONDEUR. ****ATTENTION PERÇER 17 X 49 POUR VERRE 16 X 48 SUR MESURE ****.

Incluant l'installation de la porte.

Le prix est de :           8 103,31 \$  
  405,17 \$  
  808,31 \$  
Total : 9 316,79 \$

**ADOPTÉE**

**5.7.2 Garage municipal et caserne : toiture (résolution)**

Considérant que la Ville de Scotstown peut bénéficier du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

Considérant qu'une demande d'estimation a été faite pour des travaux de réfection de la toiture du bâtiment situé au 21 rue Osborne, soit le garage municipal et la caserne incendie;

Considérant que la demande d'estimation visait deux options, soit :

- . Réfection de toiture en bardeaux d'asphalte et installation de soffite et fascia en aluminium;
- . Réfection de toiture en rôle et installation de soffite et fascia en aluminium;

2022-10-470

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal accepte la soumission no 201 de l'entreprise Les Frères Morin (Milan) pour la réfection de toiture en rôle et installation de soffite et fascia en aluminium avec la description des travaux suivants :

- . Enlever bardeaux existant sur l'entièreté de la toiture ainsi que les veneers qui obstrue la ventilation de l'entre-toit sur tout le périmètre ;
- . Installation d'une membrane de départ résisto haute température et le reste en membrane synthétique ;
- . Installation de la tôle modèle impérial avec vis apparente (couleur au choix) ;
- . Installation de 3 ventilateurs de toit de type Maximum ventilation ;
- . Installation des nouveaux soffites et fascia en aluminium (couleur au choix)
- . Ramassage, transport des rebuts et leur frais inclus ;
- . Temps d'échafaudage inclus ;

Montant :	32 763,14 \$
	1 638,16 \$
	3 268,12 \$
Total :	37 669,42 \$

Un acompte de 25% sera exigé avant le début des travaux, 50% lorsque la moitié des travaux sera effectué et le dernier 25% à la fin de ceux-ci.

**ADOPTÉE**

**5.8 Charte municipale pour la protection de l'enfant (résolution)**

**Autorisation de l'adoption de la Charte municipale pour la protection de l'enfant.**

En mémoire d'Aurore Gagnon, « l'enfant martyr », et du centième anniversaire de son décès, et des autres victimes.

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont des gouvernements de proximité, et que de ce fait, il est important qu'elles posent des gestes afin de favoriser et promouvoir la protection des enfants, gestes qui contribueront à faire cesser ces événements tragiques et inacceptables dus à la négligence et à la maltraitance à l'égard des enfants;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Fortierville lance l'appel à toutes les municipalités du Québec afin qu'elles adhèrent au mouvement et aux valeurs de bienveillance et qu'elles s'engagent envers la protection des enfants en adoptant la présente *Charte municipale pour la protection de l'enfant*;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante propose un milieu de vie sécuritaire pour tous les enfants;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante est à l'écoute des enfants en leur offrant des lieux et des occasions pour qu'ils puissent s'exprimer librement et en toute confiance;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante pose des actions de prévention de la maltraitance envers les enfants et voit à la diffusion des ressources d'aide disponibles sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante intègre dans sa planification des actions favorisant le développement du plein potentiel des enfants;

2022-10-471

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil de la Ville de Scotstown adopte la *Charte municipale pour la protection de l'enfant* et s'engage à :

- Mettre en place des actions pour accroître le sentiment de sécurité des enfants dans les lieux publics;
- Favoriser la mise en place de lieux protecteurs ou de processus d'accueil et d'intervention pour des enfants réclamant du secours;
- Reconnaître les enfants en tant que citoyens à part entière;
- Favoriser la mise en place d'espaces de consultation accessibles et adaptés aux enfants de tous âges;
- Informer les citoyens des signes de maltraitance pour les sensibiliser à exercer un rôle de vigilance;
- Publiciser régulièrement la liste des ressources sur le territoire offrant des services aux familles et aux enfants;
- Soutenir les initiatives du milieu contribuant au développement et à l'épanouissement des enfants;
- Valoriser le vivre-ensemble et l'entraide, et ce, au moyen d'événements rassembleurs favorisant l'inclusion et la participation sociale.

**ADOPTÉE**

**5.9 Appui au projet de « Radio communautaire » pour le territoire de la MRC HSF (résolution)**

Considérant que tous les jeudis de 12 h 00 à 13 h 00, le ROC Estrie et ses invité.e.s reprennent les ondes de la radio communautaire de l'Estrie **CFLX** (au 95.5 FM - <https://cflx.qc.ca/>) pour parler en direct de ce qui se passe dans les organismes communautaires autonomes de notre région.

2022-10-472

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Elisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal appui la reprise en onde de la radio communautaire de l'Estrie **CFLX** (au 95.5 FM - <https://cflx.qc.ca/>) pour parler en direct de ce qui se passe dans les organismes communautaires autonomes de notre région ;

Que l'émission « J'aime le communautaire » est d'abord et avant tout une occasion de promouvoir l'action communautaire autonome et de parler des activités et du soutien que ces organismes apportent à la population et de comment on peut s'y impliquer;

Que ces émissions seront éventuellement disponibles en baladodiffusion et

pourront être partagées dans les médias sociaux. Surveillez cette page régulièrement!

**ADOPTÉE**

- 2022-10-473**      **5.10 Place aux jeunes – Demande de soutien financier (résolution)**  
SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Maxime Désilets, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown remette un soutien financier à Place aux jeunes du Haut-Saint-François au montant de 100,59 \$ qui est calculé selon un montant équivalent à 21 \$ par 100 habitants.

**ADOPTÉE**

- 5.11 Invitations, rencontres, formations, colloques, visioconférences, webinaires - Liste en annexe (résolution)**

Considérant que la liste des rencontres, formations, webinaires et autres devant avoir lieu au cours du mois de juillet a été remise aux membres du conseil;

- 2022-10-474**      SUR LA PROPOSITION unanime les membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que les membres du conseil ainsi que la directrice générale participent aux rencontres, formations, webinaires et autres qui ont un lien avec les dossiers en cours, leurs comités ou toutes nouvelles lois, obligations et directives par des instances gouvernementales et/ou organismes régionaux.

**ADOPTÉE**

- 5.11.1 Rencontre des DG de la MRC HSF : 12-10-2022 – Fermeture du bureau municipal (résolution)**

- 2022-10-475**      SUR LA PROPOSITION unanime les membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que Madame Monique Polard, directrice générale, soit autorisée à participer à une rencontre des directeurs généraux de la MRC du Haut-Saint-François. Cette rencontre aura lieu à la MRC du Haut-Saint-François, le 12 octobre 2022, en après-midi.

Le bureau municipal sera fermé le 12 octobre et les frais de déplacement seront remboursés sur preuve selon le règlement en vigueur.

**ADOPTÉE**

- 5.11.2 Formation Infotech – Webinaire budget (résolution)**

- 2022-10-476**      SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que Madame Monique Polard, directrice générale, soit autorisée à participer à une formation en ligne dispensée par la compagnie Infotech, le jeudi 20 octobre 2022.

Cette formation de perfectionnement fournira des informations pour le budget et des changements dans le module Sygem.

Les frais de la formation sont de 175 \$ plus taxes.

**ADOPTÉE**

- 6. Sécurité publique**

**6.1 Bonus 2022 – Critères et montants (résolution)**

Considérant que le conseil municipal a adopté une politique de « Bonus annuel » remis aux officiers et pompiers du Service incendie de Scotstown selon certains critères d'évaluation;

Considérant que des modifications doivent être faites pour quelques critères d'évaluation dans le but de prioriser la participation aux entraînements afin de respecter les exigences du Schéma de couverture de risques;

**2022-10-477**

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal accepte la grille d'évaluation des pompiers pour le bonus 2022.

Les pointages d'évaluation sont les suivants :

- . Intervention sur le territoire : 15 %
- . Entraide : 15 %
- . Inspection : 10 %
- . Pratique : 35 %
- . Prévention : 5 %
- . Attitude : 10 %
- . Esprit d'équipe : 10 %
- Total : 100 %

Le bonus est remis selon le pourcentage obtenu pour le pointage d'évaluation :

2022	
80%	450 \$
75%	350 \$
60%	250 \$
65%	150 \$
60%	75 \$

**ADOPTÉE**

**6.2 Paiement du temps du directeur incendie de Hampden – Intervention 12-03-2022 (résolution)**

Considérant qu'un accident de route est survenu le 12 mars 2022 sur la route 214;

Considérant que Monsieur Daniel Beauchesne, directeur incendie de la Municipalité du Canton de Hampden est arrivé sur les lieux le premier et qu'il a contacté Monsieur René Charron, directeur incendie de la Ville de Scotstown pour l'informer de la situation;

Considérant que la Municipalité du Canton de Hampden a transmis la facture no. 202202486 datée du 11 mai 2022 avec des frais de présence à cette intervention pour le directeur incendie de 3 heures et des frais pour un pompier pour 1 heure, sans qu'il y ait eu de carte d'appel CAUCA et la fourniture de camion incendie par Hampden;

**2022-10-478**

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal accepte de payer les frais correspondant à la présence de Monsieur Daniel Beauchesne, directeur incendie, qui est arrivé premier sur les lieux, mais refuse de payer les frais de présence du pompier en raison qu'il

n'y a pas eu de carte d'appel CAUCA expliquant la raison de présence de ce pompier.

**ADOPTÉE**

**7. Voirie**

**7.1 Vérification et nettoyage des ponceaux avant la saison hivernale (résolution)**

Considérant l'arrivée de la saison hivernale au cours des prochaines semaines et qu'il est important que les ponceaux de routes soient dégagés pour permettre l'écoulement normal d'eau lors de la fonte des neiges et de quantité d'eau par des pluies;

**2022-10-479**

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Qu'une tournée pour faire la vérification des ponceaux soit faite au cours des prochains jours et que le conseil municipal autorise toutes interventions nécessaires pour dégager et nettoyer les ponceaux visés.

La location de machinerie nécessaire pour effectuer ces travaux est autorisée.

Un rapport des ponceaux exigeant une intervention devra être remis au bureau municipal.

**ADOPTÉE**

**7.2 Déneigement des cours de l'Hôtel de Ville et du garage municipal (résolution)**

**2022-10-480**

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Qu'une demande soit adressée à Monsieur Remi Cloutier pour obtenir une soumission pour les travaux de déneigement de la cour de l'Hôtel de Ville pour l'hiver 2022-2023.

La soumission devra être reçue au bureau municipal pour le prochain atelier du conseil.

**ADOPTÉE**

**7.3 Achat de pierres avec abrasif pour sablage des trottoirs (résolution)**

**2022-10-481**

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Qu'il soit autorisé l'achat d'une quantité approximative de 20 tonnes de pierres 1/8 – 1/4 avec du sel de déglacage auprès de la compagnie Construction DJL (Sherbrooke) ou d'un autre fournisseur pour l'entretien des trottoirs en saison hivernale au meilleur prix la tonne plus les taxes.

Le transport sera effectué par une entreprise locale au garage municipal.

**ADOPTÉE**

**8. Hygiène du milieu (réseaux municipaux, matières résiduelles et recyclables)**

**8.1 Dossier : TECQ – Travaux infrastructures – Rue de Ditton**

**8.1.1 Église Saint-Paul : conduites des services (résolution)**

Considérant les travaux en cours sur la rue de Ditton dans le cadre du Programme TECQ visant les infrastructures pour le remplacement des conduites d'eau potable et d'égout et les travaux de voirie;

Considérant que l'Église catholique Saint-Paul située au 53 – 55 rue de Ditton n'est pas branchée directement aux conduites d'eau potable et d'égout sur la rue de Ditton mais par l'ancien presbytère;

Considérant que l'immeuble de l'Église catholique Saint-Paul est en vente et qu'il est opportun que le bâtiment soit branché individuellement directement sur les conduites d'eau potable et d'égout sur la rue de Ditton;

Considérant que les coûts prévus des travaux pour brancher individuellement directement sur les conduites d'eau potable et d'égout sur la rue de Ditton représente un coût pouvant s'élever à 10 000 \$ maximum;

**2022-10-482**

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Elisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal autorise les travaux pour brancher l'Église catholique Saint-Paul située au 53 – 55 rue de Ditton individuellement aux conduites d'eau potable et d'égout sur la rue de Ditton et assume les coûts estimés.

Les travaux seront effectués par la compagnie T.G.C. qui exécute les travaux sur la rue de Ditton.

**ADOPTÉE**

**8.1.2 Surveillance de chantier en régie (résolution)**

Considérant les travaux en cours sur la rue de Ditton dans le cadre du Programme TECQ visant les infrastructures pour le remplacement des conduites d'eau potable et d'égout et les travaux de voirie;

Considérant que les services de la firme d'ingénierie EXP (Sherbrooke) sont responsables de la surveillance de chantier;

Considérant la distance entre le bureau d'affaires de la firme EXP et la Ville de Scotstown exigeant un temps de déplacement plus le temps sur le chantier par le surveillant exige du temps supplémentaire et des coûts;

Considérant que le responsable pour la Ville de Scotstown peut être sur place plus tôt le matin pouvant ainsi réduire le temps supplémentaire du surveillant de chantier de la firme EXP;

**2022-10-483**

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal approuve que le surveillant des travaux nommé par la Ville de Scotstown, Monsieur Gaétan Beauchesne, soit présent au chantier lors du début des travaux le matin et pour le temps nécessaire lors de l'absence du surveillant de chantier.

**ADOPTÉE**

**8.1.3 Rue de Ditton – Décompte no. 1 (résolution)**

Considérant les travaux en cours sur la rue de Ditton dans le cadre du Programme TECQ visant les infrastructures pour le remplacement des conduites d'eau potable et d'égout et les travaux de voirie;

Considérant que les travaux sont exécutés par la compagnie T.G.C. (Sherbrooke) à la suite de l'acceptation de la soumission;

Considérant la réception de la facture du premier décompte au montant de 358 611,62 \$ incluant les taxes;

Considérant que la firme d'ingénierie EXP responsable de la surveillance des travaux a vérifié le rapport et document du décompte no. 1 et recommande le paiement;

2022-10-484

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Maxime Désilets, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal accepte le décompte no. 1 et autorise le paiement de 358 611,62 \$ incluant les taxes.

**ADOPTÉE**

**8.2 Exploitation réseaux municipaux 2023 ou plus – Demande d'offres de services : 1 an et 2 ans et ajout au contrat : vérification et manipulation des vannes des rues (résolution)**

Considérant que le contrat avec la firme Aquatech se termine le 31 décembre 2022 pour l'exploitation des réseaux d'aqueduc et égout;

2022-10-485

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal demande une offre de services à la firme Aquatech pour les mêmes clauses du contrat actuel avec les options suivantes :

. 1<sup>re</sup> option : 1 année de service, soit l'année 2023

.2<sup>e</sup> option : 2 années de service, soit les années 2023 et 2024

Dans chacune des options l'ajout du service suivant est demandé :

. La vérification et la manipulation des vannes de rue : 1 fois par année

Que la directrice générale est mandatée pour communiquer avec la firme Aquatech pour la demande d'offre de services.

Que le dossier est reporté à une prochaine séance du conseil pour décision pour les offres de services reçues.

**ADOPTÉE**

**9. Aménagement, urbanisme et développement**

9.1 Aucun point

**10. Loisir et culture**

**10.1 Appui à la demande de financement de la MRC du Haut-Saint-François pour le parc régional du Marécage-des-Scots afin de le doter d'un bâtiment d'accueil (résolution)**

Considérant que la MRC du Haut-Saint-François veut déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme de développement de l'offre touristique des parcs régionaux, qui vise entre autres à améliorer l'accueil et le service aux utilisateurs du parc, et permettre d'entreposer les différents équipements mis en location pour profiter du parc;

Considérant qu'en assurant un service d'accueil professionnel, les utilisateurs pourront obtenir des informations touristiques tant sur le parc que pour l'ensemble des attraits de ce secteur et de toute la région;

Considérant que ce projet permettra d'améliorer grandement l'aménagement du site tout en favorisant l'accueil des usagers ;

Considérant que le bâtiment d'accueil situé à l'entrée du parc régional permettrait d'offrir des services complémentaires réclamés à la fois par les usagers, par le Camping de la Rivière Étoilée, par les citoyens ainsi qu'aux élèves de l'école primaire Saint-Paul de Scotstown et les différents organismes locaux et régionaux sans oublier le parcours de marche Mini Compostelle Mégantic <https://randonneemegantic.ca/> qui utilise ce point pour ces randonneurs ;

Considérant que le Parc régional du Marécage des Scots est un attrait majeur pour la Ville de Scotstown avec sa piste cyclable situé en bordure de la rivière au Saumon et qui intègre également le Parc Walter-MacKenzie.

Considérant que ce site en pleine nature à quelque pas du noyau urbain de Scotstown fait la fierté des citoyens, mais également des municipalités environnantes;

Considérant que les améliorations proposées continueront à rehausser la qualité des installations du parc régional et contribueront à l'augmentation de son achalandage;

Considérant que le conseil municipal de Scotstown collabore depuis plusieurs années avec la MRC du Haut-Saint-François qui vise à développer les ressources plein air du territoire ;

2022-10-486

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal entérine l'appui déposé à la MRC du Haut-Saint-François pour la demande d'aide financière dans le cadre du programme de développement de l'offre touristique des parcs régionaux.

**ADOPTÉE**

**10.2 Nomination d'un représentant du conseil municipal à la Société de Développement Scotstown-Hampden (résolution)**

Considérant la démission de Monsieur Maxime Désilets à titre de représentant du conseil municipal à la Société de Développement Scotstown-Hampden;

2022-10-487

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que les conseillères Mesdames Cathy Roy et Elisabeth Boil, soient nommées comme observatrices pour participer aux rencontres de la Société de Développement Scotstown-Hampden.

**ADOPTÉE**

### **10.3 Festivités de l'Halloween**

#### **10.3.1 Changement de date pour la collecte des friandises et avis à la Sûreté du Québec (résolution)**

2022-10-488

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown avance la date de la tenue de l'Halloween sur son territoire pour la collecte des friandises par les enfants le tout avec l'accord du comité des Loisirs Hampden-Scotstown.

La date fixée est le samedi 29 octobre 2022.

Le Service incendie circulera dans les rues de Scotstown pour le service sécuritaire dans le cadre de cette activité.

**ADOPTÉE**

#### **10.3.2 Patrouille par le Service incendie de Scotstown et budget pour l'achat de friandises (résolution)**

Attendu que les pompiers volontaires de Scotstown effectuent une surveillance dans les rues le soir de l'Halloween;

2022-10-489

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que les pompiers volontaires du Service incendie de Scotstown participent à une surveillance le soir de l'Halloween, le 29 octobre prochain.

Que la Ville de Scotstown vote une somme de cent cinquante dollars (150 \$) taxes incluses, pour l'achat de friandises qui seront remises aux enfants par les pompiers volontaires le soir de l'Halloween lors de leur ronde de surveillance.

Que le directeur incendie ou la directrice générale soit responsable de ces achats.

**ADOPTÉE**

### **10.4 Patinoire :**

#### **10.4.1 Entretien patinoire – Embauche d'un responsable de l'entretien (résolution)**

2022-10-490

SUR LA PROPOSITION unanime les membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que le conseil municipal demande une offre de services pour l'entretien de la patinoire pour la saison 2022-2023 avec les spécifications suivantes :

La Ville de Scotstown est à la recherche d'une personne pour l'entretien de la patinoire pour la saison d'hiver 2021-2022. Ce poste est sous la supervision de la directrice générale de la Ville de Scotstown.

**Description de tâches**

- Préparer et entretenir la patinoire approximativement du 11 décembre 2022 au 11 mars 2023 ou selon les conditions climatiques : ouverture, déneigement, arrosage, réparations mineures, etc.;
- Entretien mineur des équipements : souffleuse, pelles, etc.

La patinoire sera fermée le 25 décembre et le 1<sup>er</sup> janvier.

Note : Selon la disponibilité de l'employé aux travaux publics, celui-ci pourra collaborer au montage des bandes de la patinoire et à la fabrication de la 1<sup>re</sup> glace.

**Exigences :** Être âgé de 18 ans et plus (un atout) // Faire preuve de respect et de discrétion dans l'exercice de ses fonctions // Démontrer un sens des responsabilités et de l'organisation // Être ponctuel // Démontrer une capacité de travailler en collaboration avec d'autres personnes // Responsable, honnête, mature et disponible // Aucun casier judiciaire // Détenir un cours de premiers soins serait un atout.

**Durée de l'emploi :** Entre 10 et 13 semaines selon les conditions climatiques – Horaire variable : 30 à 35 heures par semaine sur 7 jours.

**Offre de services :** Vous devez faire parvenir votre offre de services indiquant clairement le montant avec des spécifications s'il y a lieu.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur offre de services au bureau municipal avant le 21 octobre 2022 à 12 h (midi).

La Ville de Scotstown ne s'engage pas à accepter ni la plus basse ni aucune des offres de services qui lui auront été remises et se réserve le droit d'annuler cette offre de services si une erreur est découverte avant l'obtention du contrat.

**ADOPTÉE**

**10.4.2 Installation pour équipements pour arrosage de la patinoire : aménagement de l'espace, services de plomberie, etc. (résolution)**

Considérant que le conseil municipal veut aménager la patinoire au terrain de baseball sur la rue Hope, à l'arrière du chalet de loisirs;

Considérant que des aménagements doivent être faits pour l'installation des tuyaux d'arrosage et l'espace des équipements;

2022-10-491

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal autorise les aménagements de plomberie pour l'arrosage de la patinoire, l'aménagement de l'espace pour les équipements d'arrosage, une porte donnant accès au local d'arrosage, système de barrure ainsi que tous travaux nécessaires.

**ADOPTÉE**

**10.5 Demande d'offres de services pour l'entretien sentier de raquette et piste de ski de fond (résolution)**

Considérant que le projet d'aménagement et d'entretien d'une piste de ski fond l'an dernier a été très apprécié par les citoyens, les classes de l'école primaire Saint-Paul de Scotstown et les touristes;

Considérant que plusieurs citoyens souhaitent toujours avoir une piste de ski de fond et raquette pour la saison 2022-2023 pour la pratique de sport en saison hivernale;

2022-10-492

SUR LA PROPOSITION unanime les membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que le conseil municipal diffuse une offre de services pour l'aménagement et l'entretien d'une piste de ski de fond et de raquette selon les spécifications suivantes :

**La Ville de Scotstown diffuse une offre de services**

**FORMULAIRE D'OFFRE DE SERVICES CONTRAT D'AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN D'UNE PISTE DE SKI DE FOND ET RAQUETTE SUR LA PISTE CYCLABLE DU MARÉCAGE DES SCOTS À PARTIR DU PARC WALTER-MACKENZIE, SCOTSTOWN**

1. Les personnes intéressées doivent remettre leur offre au plus tard le 21 octobre 2022 à 12 h (midi) par écrit et transmettre le tout par courrier au bureau municipal à l'adresse suivante : Ville de Scotstown, 101 chemin Victoria Ouest, Scotstown (QC) J0B 3B0, ou par courriel : [ville.scotstown@hsfqc.ca](mailto:ville.scotstown@hsfqc.ca) ou par télécopieur : 819-560-8434.

Un contrat sera signé entre la personne ayant obtenu le contrat et la Ville de Scotstown. La durée du contrat est d'une durée de 15 semaines débutant à partir de la première neige et se terminant le 31 mars 2023.

Les frais de ce contrat doivent être indiqués clairement. Le montant sera payé en deux (2) versements égaux, soit 50 % à la signature du contrat et le versement final de 50 % à la fin du contrat. Les paiements seront faits par chèque.

2. Demande pour deux (2) options :

2.1 **Option 1 :** Longueur : approximative de 4,4 km – À partir de la barrière (chicane) au Parc Walter-MacKenzie jusqu'à la halte du Log Hauler.

2.2 **Option 2 :** Longueur : approximative de 6,3 km – À partir de la barrière (chicane) au Parc Walter-MacKenzie jusqu'au chemin Franceville (Hampden).1

3. Les obligations du contractuel :

- a) Fournir les équipements, carburant et toutes pièces d'entretien des équipements utilisés;
- b) Maintenir ses équipements en bon état;
- c) Procéder au passage du traceur 1 fois par semaine et après une accumulation de neige laissant une épaisseur de 5 cm et plus;
- d) Le sentier doit être entretenu sur une largeur nécessaire pour avoir l'espace nécessaire du tracé d'une piste de ski de fond et le sentier pour la pratique de la raquette;
- e) Toutes branches et tous obstacles devront être enlevés et mis sur le côté de la piste cyclable;
- f) Dans les descentes, l'aménagement du sentier doit permettre au skieur de négocier aisément les virages. Le cas échéant, il faudra prévoir un plus grand rayon de courbure, une visibilité accrue et un espace de

dégagement supplémentaire lui permettant de manœuvrer ou de s'arrêter;

- g) Lors de l'entretien, le contractuel devra prendre les précautions nécessaires pour éviter de nuire à toutes personnes qu'il pourrait rencontrer sur le parcours du sentier;
- h) En cas de réchauffement des conditions climatiques provoquant une période de dégel temporaire ou de pluie au cœur de l'hiver, le responsable de l'entretien de la piste devra s'abstenir de passer sur la piste pour éviter des dommages et s'engage à aviser le responsable des Loisirs Hampden-Scotstown. L'entretien devra être repris après entente avec le responsable des Loisirs Hampden-Scotstown;

4. Profil de qualification et conditions :

Une expérience de travail pertinente est un atout;

Permis de conduite valide : classe « Véhicule de promenade » minimum;

Si un véhicule muni d'un moteur est utilisé (motoneige, véhicule hors route, etc.), le véhicule devra être immatriculé et remettre une copie;

- Toujours s'assurer que toutes les barrières sont barrées et de laisser la passerelle au-dessus de la rivière ouverte.
- Aviser le responsable des Loisirs Hampden-Scotstown de tout problème empêchant l'ouverture, le passage, les dommages.

La Ville de Scotstown ne s'engage pas à accepter ni la plus basse ni aucune des offres de services qui lui auront été remises et se réserve le droit d'annuler cette offre de services si une erreur est découverte avant l'obtention du contrat.

**ADOPTÉE**

**10.5.1 Demande de partage des coûts d'entretien de la piste de ski de fond - saison 2022-2023 (résolution)**

Considérant que l'aménagement et l'entretien d'une piste de ski de fond depuis la saison hivernale 2020-2021 sur la piste cyclable du Parc régional du Marécage des Scots ont connu un très fort achalandage et ceci a été très apprécié par les citoyens et les touristes;

Considérant qu'un tel aménagement offre une activité intéressante pendant la saison hivernale;

Considérant que cette activité est offerte gratuitement aux citoyens de Scotstown ainsi qu'aux personnes de tout âge des environs, aux étudiants de l'École Saint-Paul, etc.;

Considérant que le conseil municipal souhaite garder et offrir à nouveau cette activité pour la saison hivernale 2022-2023;

Considérant qu'une demande d'appel d'offres pour l'aménagement et l'entretien de la piste de ski de fond selon les options suivantes est en vigueur actuellement :

**Option 1:** Longueur : approximative de 4,4 km – À partir de la barrière (chicane) au Parc Walter-MacKenzie jusqu'à la halte du Log Hauler.

Ou

**Option 2:** Longueur : approximative de 6,3 km – À partir de la barrière (chicane) au Parc Walter-MacKenzie jusqu'au chemin Franceville (Hampden).

2022-10-493

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown adresse une demande de soutien financier à divers partenaires pour permettre l'aménagement et l'entretien d'une piste de ski de fond et de raquette sur la piste cyclable du Marécage des Scots, sur une longueur 6,3 km – À partir de la barrière (chicane) au Parc Walter-MacKenzie jusqu'au chemin Franceville (Hampden).

**ADOPTÉE**

**10.6 Correction des montants inscrits dans la résolution 2022-06-304 - FRR volet 4 – Vitalisation – Dossier de Cœur villageois (résolution)**

Considérant l'adoption de la résolution 2022-06-304 lors de la séance du 7 juin 2022 pour l'appui du projet déposé par le comité Cœur Villageois pour une étude de marché et de rentabilité;

Considérant que le document reçu de Cœur villageois comportait une erreur dans le montant d'aide financière demandé dans le cadre du Programme FRR, volet 4 et remis au conseil municipal;

2022-10-494

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Elisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal appui le projet déposé par Cœur Villageois de Scotstown et corrige les montants des financements dans le cadre du Programme FRR, volet 4 vitalisation et représentant un financement par les partenaires suivants :

- . Tourisme Canton de l'Est : 10 000 \$
  - . MRC du Haut-Saint-François – Fonds région et ruralité : 8 000 \$
  - . Cœur Villageois Scotstown : 2 000 \$
- Total du projet : 20 000 \$.

**ADOPTÉE**

**11. Correspondance, points ajoutés depuis l'atelier et varia**

**11.1 Remerciements à Monsieur Robert Valcourt pour son bénévolat (résolution)**

Considérant que Monsieur Robert Valcourt a fourni de nombreuses heures en bénévolat en cours de plusieurs années à Scotstown à différents niveaux et aux organismes locaux;

Considérant que le conseil municipal est fier de citoyens qui jouent un rôle important pour le support fourni à différentes circonstances lors d'activités et d'événements;

2022-10-495

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal remercie Monsieur Valcourt pour tout le bénévolat fourni en lui transmettant une lettre.

**ADOPTÉE**

**11.2 Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels (résolution)**

Considérant l'entrée en vigueur le 22 septembre 2022 de l'article 8.1 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (LAI) introduit par le projet de loi no 64, [Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels](#) (PL 64);

Considérant que les obligations prévues à l'article 8.1 exigent la formation d'un [comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels](#). Celui-ci relève, dans le cas d'une municipalité, de la directrice générale ou du directeur général et se compose :

- de la personne responsable de l'accès aux documents (si cette fonction n'a pas été déléguée, la mairesse ou le maire est responsable d'office);
- de la personne responsable de la protection des renseignements personnels (si cette fonction n'a pas été déléguée, la mairesse ou le maire est responsable d'office);
- de toute autre personne dont l'expertise est requise, incluant, le cas échéant, le responsable de la sécurité de l'information et le responsable de la gestion documentaire;

Considérant qu'étant donné le caractère administratif de ce comité et afin d'éviter de politiser les enjeux de protection et de sécurité de l'information, il est recommandé par le MAMH qu'une personne autre qu'une élue ou un élu siège sur le comité, à moins qu'il ou elle ne soit responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels;

Considérant que depuis le 22 septembre 2022, les organismes municipaux doivent identifier les personnes qui siégeront à ce comité et les aviser de leur participation;

Considérant qu'une résolution doit être adoptée pour constituer le comité, qui n'est pas une exigence de la LAI;

**2022-10-496**

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal de la Ville de Scotstown forme un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels conformément à l'article 8.1 de la *Loi sur l'accès*;

QU'étant donné que la directrice générale est la seule employée à l'administration municipale depuis plusieurs mois, elle est nommée d'office sur ce comité et qu'un poste vacant soit pourvu lors de l'embauche d'une personne additionnelle à l'administration municipale.

**ADOPTÉE**

**11.3 Hôtel de Ville – Serrurier (résolution)**

**2022-10-497**

SUR LA PROPOSITION unanime des membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que les services de la compagnie Harmer (Sherbrooke) soient autorisés pour venir à l'Hôtel de Ville pour les serrures de certains locaux et les problèmes survenus récemment par des personnes avec leurs clés.

**ADOPTÉE**

**11.4 Entente route 257 et travaux rue de Ditton – MRC (résolution)**

**CONSIDÉRANT** l'entente conclue le 24 janvier 2022 entre la Ville de Scotstown et la MRC du Haut-Saint-François ;

**CONSIDÉRANT QU'**en raison de l'abandon de certains travaux d'infrastructures souterraines par la Ville de Scotstown, il y a lieu de modifier ladite entente;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2022-10-498**

**SUR LA PROPOSITION** de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

**QUE** le conseil de la Ville de Scotstown autorise la signature de l'addenda à l'entente intermunicipale entre la Ville de Scotstown et la MRC du Haut-Saint-François par Monsieur Marc-Olivier Désilets, maire, et Madame Monique Polard, directrice générale.

**ADOPTÉE**

**Addenda à l'entente intermunicipale  
concernant la réfection et l'entretien de la route 257  
entre la MRC du Haut-Saint-François et la Ville de Scotstown**

**ENTRE:**

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ LE HAUT-SAINT-FRANÇOIS**, personne morale de droit public, ayant son bureau au 85, rue du Parc, Cookshire, province de Québec, JOB 1M0, ici représentée par son préfet, Monsieur Robert Roy et son directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Dominic Provost, dûment autorisés à agir aux présentes par la résolution # 2022-09-131, du conseil de la MRC.

Ci-après appelée: La MRC

**ET:**

**VILLE DE SCOTSTOWN**, personne morale de droit public, ayant son bureau au 101, rue Victoria Ouest, Scotstown, province de Québec, JOB 3B0, ici représentée par son maire, Monsieur Marc-Olivier Désilets et sa directrice générale, Madame Monique Polard, dûment autorisés à agir aux présentes par la résolution # 2022-10-497, du conseil municipal de Scotstown.

Ci-après appelée : Scotstown

---

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités composant le comité intermunicipal de la Route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon) ont délégué à la MRC, selon une entente intermunicipale conclue le 5 mars 2019, leur pouvoir pour la réfection de la Route 257 entre leurs municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux d'infrastructures souterraines sur la route 257 sur le territoire de la Ville de Scotstown devaient avoir lieu;

**CONSIDÉRANT QU'**une entente intermunicipale entre la Ville de Scotstown et la MRC a été conclue le 24 janvier 2022;

**VILLE DE SCOTSTOWN**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2022**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Scotstown a dû abandonner certains travaux d'infrastructures souterraines sur une partie de la Route 257 sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QU'**il a lieu de modifier les articles 2.2 et 3.1 de l'entente intermunicipale entre la Ville de Scotstown et la MRC;

**EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES AUX PRÉSENTES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1**

L'article 2.2 de l'entente est remplacé par le suivant :

*« La portion de la route 257 visée par la présente entente est décrite comme suit :*

- *Les travaux de réhabilitation de la chaussée pavée des segments urbains no 257-S80-3 de la rue de Ditton (route 257) sur 600 m; »*

**ARTICLE 2**

L'article 3.1 de l'entente est remplacé par le suivant :

*« La présente entente débute le jour de sa signature et se termine au moment de la réception définitive des travaux effectués conformément à l'appel d'offres lancé par la Ville de Scotstown en vertu de l'entente intermunicipale, mais au plus tard le 30 novembre 2023 »*

**ARTICLE 3 DISPOSITIONS INTERPRÉTATIVES**

Sous réserve des modifications énoncées aux articles 2.2 et 3.1 des présentes, l'entente intermunicipale continue de s'appliquer et demeure inchangée.

ET LES PARTIES ONT SIGNÉ À COOKSHIRE-EATON LE .....2022

POUR LA MRC LE HAUT-SAINT-FRANÇOIS :

\_\_\_\_\_  
ROBERT G. ROY, PRÉFET

\_\_\_\_\_  
DOMINIC PROVOST, DIRECTEUR GÉNÉRAL  
ET GREFFIER-TRÉSORIER

POUR LA VILLE DE SCOTSTOWN :

\_\_\_\_\_  
MARC-OLIVIER DÉSILETS, MAIRE

\_\_\_\_\_  
MONIQUE POLARD, DIRECTRICE GÉNÉRALE

**11.5 Félicitation à Monsieur François Jacques, Député (résolution)**

Considérant les élections provinciales tenues le 3 octobre dernier;

**2022-10-499**

SUR LA PROPOSITION unanime des membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

**VILLE DE SCOTSTOWN  
SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2022**

Que le conseil municipal de la Ville de Scotstown offre toutes ses félicitations à Monsieur Jacques qui a été réélu pour un nouveau mandat de quatre ans dans la circonscription de Mégantic.

**ADOPTÉE**

2022-10-500

**11.6 Entretien camion et tracteur John Deer (résolution)**

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Elisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal autorise une vérification et la maintenance sur le tracteur John Deer au garage de Lac-Mégantic.

Le transport du tracteur aller-retour sera effectué par Monsieur Paul-Émile Dupuis (Notre-Dame-des-Bois) au coût de 180 \$.

**ADOPTÉE**

**11.7 Camion d'intervention et poste de commandement**

Considérant la réception d'une offre de vente d'un camion d'intervention et poste de commandement selon une mise par enchère;

Considérant qu'un tel camion devra être acheté pour remplacer le camion actuel, mais qu'en raison de certains dossiers importants en cours par le conseil municipal et des investissements exigés;

2022-10-501

SUR LA PROPOSITION unanime des membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que ce dossier ne soit pas retenu et qu'aucune mise ne sera déposée.

**ADOPTÉE**

**11.8 Route 257 – Panneaux de signalisation (résolution)**

Considérant les travaux effectués sur la route 257 pour la section entre la Ville de Scotstown et Lingwick sont terminés et que les panneaux de signalisation doivent être remplacés;

Considérant que la MRC du Haut-Saint-François a transmis une évaluation pour les panneaux devant être remplacés sur le territoire de la Ville de Scotstown;

2022-10-502

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Maxime Désilets, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal accepte l'évaluation approximative des coûts pour le remplacement des panneaux, selon le tableau ci-dessous :

**Ville de Scotstown (chainages 14+672 @ 16+147)**

<b>Intervention</b>	<b>Quantité</b>	<b>Prix unitaire approx. (\$)</b>	<b>Montant total approx. (\$)</b>
Panneau à ajouter	10	300,00 \$	3 000,00 \$
Panneau existant à remplacer	9	300,00 \$	2 700,00 \$
Panneau existant à conserver	0	0,00 \$	0,00 \$
Panneau existant à enlever	0	50,00 \$	0,00 \$
Panneau existant à redresser	0	125,00 \$	0,00 \$
		<b>Total :</b>	<b>5 700,00 \$</b>

**ADOPTÉE**

11.9 Aucun sujet

11.10 Aucun sujet

11.11 Aucun sujet

12. **Période de questions : sujets relatifs à l'ordre du jour de la séance**

Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.

13. **Levée de la séance (résolution)**

2022-10-503

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la levée de la séance soit prononcée. Il est 20 h 50.

**ADOPTÉE**

Les résolutions ici inscrites sont conformes, sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal de la présente séance de la Ville de Scotstown, lors de sa prochaine séance.

Le maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par lui de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.

**VILLE DE SCOTSTOWN**

\_\_\_\_\_  
Marc-Olivier Désilets, maire

\_\_\_\_\_  
Monique Polard, directrice générale